

Vendredi 17 juillet

Madame la Déléguée territoriale de la Lozère,

J'ai pris connaissance de votre décision de fermer, avec effet immédiat, le bureau de poste de Pont de Montvert Sud Mont Lozère, à la suite des dernières analyses de radon qui auraient révélé des concentrations incompatibles avec l'accueil du public et des personnels.

Le conseil municipal et l'ensemble des élus de la commune ont été particulièrement surpris par la rapidité et la soudaineté de cette fermeture. Si la protection de la santé des agents et des usagers constitue naturellement une priorité absolue, que nous partageons pleinement, les éléments qui nous ont été communiqués suscitent néanmoins de nombreuses interrogations auxquelles nous souhaiterions obtenir des réponses précises.

Vous indiquez que des analyses réalisées en 2024 avaient conclu à des résultats conformes. Or, sauf erreur de notre part, la réglementation prévoit, en principe, un renouvellement des mesures selon une périodicité de dix ans, sauf circonstances particulières ou modification des conditions d'exposition.

Dans ce contexte, je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous transmettre :

- les résultats complets des analyses ayant conduit à la fermeture du bureau de poste, ainsi que la date précise de leur réalisation ;
- les résultats des mesures effectuées en 2024 auxquelles vous faites référence ;
- les éléments techniques permettant d'expliquer l'évolution des concentrations en radon entre 2024 et aujourd'hui, alors même qu'aucune difficulté particulière n'avait jusqu'alors été signalée.

Notre interrogation est d'autant plus grande que ce bâtiment est une construction récente, datant de moins de dix ans. Il est difficilement compréhensible qu'un édifice de cette nature puisse présenter, de manière aussi brutale, des niveaux de radon justifiant une fermeture immédiate sans qu'aucun indice préalable n'ait été identifié.

Par ailleurs, le bâtiment concerné fait l'objet d'une convention de mise à disposition conclue entre notre commune et la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère. Il apparaît donc indispensable que notre collectivité territoriale soit officiellement informée de la situation, des résultats des analyses et des suites qui seront données à ce dossier.

Au-delà des éléments techniques, cette fermeture prive brutalement les habitants d'un service public essentiel. Dans une commune hyper rurale de montagne comme la nôtre, le bureau de poste constitue un service de proximité indispensable, particulièrement pour les personnes âgées, les habitants les plus éloignés des centres urbains ainsi que les acteurs économiques locaux, sans oublier notre collectivité (permis de construire, déclaration préalable, lettres recommandées avec accusés de réception...). Cette situation ne saurait s'inscrire dans la durée.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir nous préciser, dans les meilleurs délais, les mesures correctives que La Poste entend mettre en œuvre afin de remédier à cette situation, ainsi qu'un calendrier prévisionnel permettant d'envisager la réouverture du bureau dans des conditions garantissant pleinement la sécurité des agents et du public.

En tant que maire, je me dois d'apporter à nos concitoyens des réponses objectives et étayées. C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir faire preuve de la plus grande transparence quant aux résultats des contrôles réalisés, aux causes de cette situation et aux solutions envisagées. Cette transparence est indispensable pour préserver la confiance de nos administrés, mais également celle des partenaires institutionnels de La Poste.

Par ailleurs, vous indiquez que, compte tenu de la durée prévisible de fermeture du bureau de poste, vous proposez la mise en place d'un relais Poste commerçant temporaire. Si nous comprenons votre volonté d'assurer une continuité de service, cette solution appelle plusieurs observations. En effet, la création d'un relais Poste repose nécessairement sur le volontariat d'un commerçant et ne saurait être imposée par la commune. À ce jour, malgré les réflexions déjà menées sur cette possibilité par le passé, aucun commerçant de notre commune ne s'est déclaré volontaire pour assurer cette mission. Dès lors, nous nous interrogeons sur les dispositions que La Poste envisage de mettre en œuvre dans l'hypothèse où aucun professionnel n'accepterait de devenir relais Poste. Il nous paraît essentiel que la continuité du service public postal ne repose pas exclusivement sur une démarche volontaire de commerçants locaux, mais qu'elle fasse également l'objet de solutions alternatives portées par La Poste. Dans un contexte où les commerces de proximité fonctionnent déjà avec des effectifs réduits et des amplitudes horaires importantes, il ne peut être présumé qu'ils disposent des moyens humains et matériels nécessaires pour assurer, en complément de leur activité principale, les missions confiées à un relais Poste, même à titre temporaire.

Je formule donc le vœu que cette situation puisse être résolue rapidement. Les habitants de Pont de Montvert Sud Mont Lozère sont profondément attachés à leur bureau de poste, qui constitue bien davantage qu'un simple lieu de retrait ou d'expédition de courrier : il est un service de proximité, un repère du quotidien et un symbole concret de la présence des services publics dans nos territoires.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Déléguée territoriale, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphane Maurin

Maire de Pont de Montvert Sud Mont Lozère

